CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E91499** **VALABLE JUSQU'AU** **14/09/2027**

ÉDITÉ LE **05/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2011
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/05/2020
Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS

Siret : **535 354 567 00047**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 9338356 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011065688604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011065688604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **IENY**

670 RUE DES BLEUETS
PARC D'ACTIVITES BEAURAINS BOREAL 2
62217 BEAURAINS

Téléphone : 03 21 58 64 44 **Fax :**
Portable : 06 28 89 28 75

Site Internet : www.ieny.fr
E-mail : vincent.lemaire@vlholding.fr

Responsabilité légale :
IENY COMMUNICATION (904 430 808) / VLH (882 702 889) / LEMAIRE VINCENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	22/10/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/09/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	04/11/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	18/09/2024
o Chaudière bois	18/09/2024
o Poêle ou insert bois	18/09/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/09/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	22/10/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	18/09/2024
o Isolation des combles perdus	22/10/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	22/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/11/2026 15:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.